

**MOUVEMENT INTRA ACADÉMIQUE 2024**  
**Liste des pièces justificatives à joindre à la demande de mutation**

**ATTENTION** : Les délais pour faire parvenir vos documents à la DPE sont relativement courts après réception de l'accusé de réception. Vous devez donc préparer, dès la saisie de vos vœux, les pièces justificatives qui seront à joindre à votre confirmation de demande de mutation (notamment les dossiers médicaux/handicap et candidatures à un poste spécifique académique).

Objet de la demande de bonification	Pièces justificatives et Commentaires
Pour l'agent demandant une mutation simultanée avec un autre agent des corps des personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré, d'éducation ou PSYEN.	Joindre la copie de la demande de mutation de l'autre agent.
Pour les stagiaires précédemment titulaires d'un corps de fonctionnaires non reclassés ou reclassés à la date d'entrée en stage.	Joindre l'arrêté de classement dans l'autre corps.
Pour la prise en compte de l'ancienneté dans le poste : les personnels présentant des situations particulières par exemple un détachement en cycle préparatoire, un changement de poste à la suite d'un changement de corps (exemple PEGC devenant certifié).	Fournir toutes les pièces utiles à l'appui de la demande, par exemple les arrêtés
Personnels ayant achevé un stage de reconversion ou d'évolution de carrière (changement de code discipline ou de corps par détachement).	Joindre toute pièce administrative justifiant de l'entrée dans un parcours de reconversion.
<p><b>Agents demandant la prise en compte de leur situation familiale</b></p> <p><b>Rapprochement de conjoint</b></p> <p><b>Autorité parentale conjointe</b>  <i>Mêmes justificatifs concernant l'emploi de l'autre parent que pour le rapprochement de conjoint, accompagnés de</i></p>	<p>Joindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- attestation de l'activité professionnelle du conjoint ou</li> <li>- attestation d'inscription à France Travail comme demandeur d'emploi et attestation de la dernière activité professionnelle interrompue après le 31/08/2021 ou</li> <li>- pour les conjoints étudiants engagés dans un cursus d'au moins 3 ans et recrutant sur concours : attestation d'inscription</li> <li>- justificatif de PACS au 31/08/2023 et extrait de l'acte de naissance comportant la mention du PACS en marge (document de moins de 3 mois)</li> <li>- photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant s'il y a lieu, certificat de grossesse constaté au 31/12/2023.</li> </ul> <p>Documents justifiant le nombre d'années de séparation effectives, prouvant que les conjoints sont séparés et qu'ils ont deux résidences professionnelles dans des départements différents (séparation effective de 6 mois au moins)</p> <p>La décision de justice définitive organisant les modalités de garde de l'enfant (garde alternée, garde partagée, droit de visite).</p>
Demande de mutation sur poste SPEA	Cf. annexe 3 SPEA
Demande de mutation sur postes en REP+	Cf. annexe 4 REP+
Demande de mutation sur poste ULIS	Cf. annexe 5 ULIS
Demande formulée au titre du handicap	Cf. annexe 6
Demande formulée au titre de la maladie grave (hors handicap)	Cf. annexe 6 bis
Demande formulée au titre d'une situation à caractère social	Cf. annexe 6 ter